

AFFAIRE N°4 bis.- Projet de construction d'un C.E.S. mixte à MONTGAILLARD.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 19 Mai 1970, Monsieur le Préfet me fait savoir que Monsieur le Ministre de l'Education Nationale envisage la création et la construction au lieu dit Montgaillard d'un C.E.S. mixte de 1 200 élèves avec possibilité d'extension future.

La réalisation de ce projet est subordonnée à la sélection et à l'acquisition d'un terrain d'assiette d'une superficie minimum de 4 hectares. Pour tenir compte d'éventuelles installations sportives, il serait bon que le terrain choisi ait une superficie de 7 ha. Ces emprises devront être aussi planes ou peu accidentées que possible et immédiatement utilisables, c'est à dire exemptes de toute servitude matérielle ou juridique et libres de tout occupant présent ou à venir.

Le financement des travaux de construction sera intégralement à la charge de l'Etat, l'apport de la Commune se limitant à l'achat et à la cession gratuite des terrains, à titre de participation par offre de concours, et à la réalisation de toute la viabilité extérieure au périmètre de cet établissement.

Je vous demande donc votre avis sur la création de ce C.E.S. et dans le cas où cette opération serait retenue, sur l'affectation à ce projet du terrain que la Commune possède à MONTGAILLARD (ex-terrain Clotaire HOARIEAU) auquel pourrait être éventuellement adjointe une partie contiguë du terrain William CLAIN, dont l'acquisition est en cours.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.